



Public visé

Agriculteur.rice.s ou porteurs de projets agricoles

Prérequis

Aucun

Horaires

De 9h30 à 17h30

Lieu

Montreuil

Intervenants

Anna SCHPITZ, Inspectrice du travail, Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Responsable de la formation

Alice BORTZMEYER, formatrice et animatrice
AFOCG IDF
contact@afocg-idf.fr
07 67 75 14 49

Conditions d'accès à la formation : entretien préalable avec le formateur

Délais d'inscription

Avant le 23.12.2021



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: action de formation.



Formation

Les obligations de l'employeur de main d'œuvre agricole en matière de droit du travail

1 JOURNÉE LE 5 JANVIER 2022

Objectif global de la formation : Exposer aux stagiaires leurs obligations légales en tant qu'employeurs de main-d'œuvre et les aider à savoir où chercher l'information relative au respect du code du travail.

Objectifs spécifiques :

- Connaître les différents contrats de travail, leurs spécificités et usages,
- Savoir chercher, trouver et comprendre les informations relatives au droit du travail dans les conventions collectives appropriées,
- Connaître les obligations de l'employeur et identifier les choses à mettre en place sur l'exploitation,
- Être serein face à un contrôle éventuel de l'inspection du travail.

Programme et méthodes :

Programme

Présentation des différents contrats et leurs règles d'usage.

Les différentes conventions collectives, leur structuration et contenu : incidences en matière d'organismes prescripteurs, de temps de travail, d'infrastructures obligatoires, de rémunérations.

Règle au regard des représentants délégués du personnel

Procédure de contrôle par l'inspection du travail

Méthodes

Apports théoriques par l'intervenant,

Echanges et retours d'expérience de la part des stagiaires,

Travail de décortiquage d'une convention collective et recherche pratique d'information à partir des différentes conventions collectives applicables.

Coût :

- Pour les participants éligibles vivéa : 35€ de reste à charge pour les stagiaires, aucun reste à charge stagiaire pour les adhérents AFOCG.
- Pour les autres : 230 € la journée de formation

Une attestation de formation sera délivrée en fin de formation

Une évaluation orale collective permettra de faire le point sur les acquis à l'issue de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contactez le responsable de formation.

Taux de satisfaction des précédentes sessions : pas d'historique pour cette formation organisée pour la première fois.